



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Dangerosité de la sortie n° 2 de la RN47 et nécessité d'une intervention urgente

Question écrite n° 3198

### Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la situation préoccupante concernant la sortie n° 2 de la RN47, reliant Lens à La Bassée, à hauteur des communes de Wingles et Bénifontaine. Cette infrastructure inadaptée aux flux croissants de véhicules présente un danger quotidien pour les usagers. La bretelle de sortie particulièrement courte provoque des ralentissements soudains et oblige régulièrement les automobilistes à s'immobiliser sur la bande d'arrêt d'urgence de cette voie rapide. Les véhicules arrivant à grande vitesse sur la RN47 limitée à 110 km/h se retrouvent ainsi face à des files stationnées augmentant considérablement le risque d'accidents graves. De récents incidents notamment des collisions impliquant des poids lourds mettent en lumière l'urgence d'une intervention avant qu'un drame irréparable ne survienne. Cette inquiétude est partagée par les élus locaux et les usagers qui se sont mobilisés pour réclamer des mesures immédiates et structurelles. Parmi les solutions avancées, la sécurisation pourrait dans un premier temps passer par l'installation de panneaux d'avertissement signalant les risques de ralentissements. À plus long terme, un réaménagement de la bretelle apparaît indispensable pour répondre aux besoins croissants de trafic sur cette route nationale essentielle à la circulation dans le Pas-de-Calais. Dans ce contexte, M. le député souhaite savoir quelles mesures concrètes M. le ministre envisage de mettre en œuvre à court et moyen terme pour sécuriser cette portion de la RN47. Il l'invite également à clarifier le calendrier et les moyens qui seront mobilisés pour répondre à cette problématique de sécurité routière et rappelle l'urgence de garantir la sécurité de tous les usagers afin d'éviter que cette situation ne dégénère en tragédie.

### Texte de la réponse

L'amélioration de la sécurité du réseau routier national non concédé est une préoccupation permanente du Gouvernement, et les services de l'État en charge de la gestion et de l'exploitation de ce réseau structurant - les directions interdépartementales des routes - œuvrent au quotidien pour réduire son accidentalité. La route nationale (RN) 47, située dans le Pas-de-Calais, est une voie express limitée à 110 km/h, parcourue en moyenne par 14 600 véhicules par jour, dont environ 7 % de poids lourds. La sortie n° 2 de la RN47, dans le sens Lens-La Brassée, a été identifiée par le gestionnaire de cette route comme faisant l'objet de remontées de files, qui peuvent être une source d'accidents. Une première analyse semble indiquer que les remontées de file sont liées à la configuration de l'échangeur situé au niveau du débouché de la bretelle de sortie n° 2. Celui-ci donne une facilité d'insertion aux usagers du réseau routier départemental sur les usagers sortants de la RN47, occasionnant par-là ces remontées de file. L'État a donc engagé des échanges avec le conseil départemental du Pas-de-Calais, gestionnaires des routes départementales, pour évoquer le fonctionnement global de ce giratoire et le cas échéant aboutir à des propositions de solutions visant à fluidifier la circulation des usagers de la RN47. Sans attendre, l'État a mis en place depuis le mois de décembre 2024 une signalisation temporaire visant à signaler le risque de ralentissements, qui va être complété par un dispositif de signalisation lumineuse activée par la détection d'une remontée de file.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bilde](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3198

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : [Transports](#)

**Ministère attributaire** : [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [14 janvier 2025](#), page 112

**Réponse publiée au JO le** : [4 mars 2025](#), page 1429